

imitées des *ghildes* du Nord. Cette institution des compagnons se développe durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle ; elle survécut même à la corporation, pour céder la place aux syndicats ouvriers actuels, dont l'esprit d'antagonisme contribue efficacement à fomenter et entretenir la division dans le domaine du travail.

Malgré cela, les ouvriers n'articulaient aucune plainte, et la question ouvrière n'existait pas, au moment de la Révolution française, car on n'en trouve aucune trace dans les fameux cahiers de 1789, et certes il y avait alors une telle passion de réformes pour l'amélioration du sort des hommes que les doléances ouvrières, si elles avaient été formulées, n'auraient point passé inaperçues. Dans la nuit du 4 août 1789, corporations, jurandes et maîtrises, avec tous les privilèges, furent supprimées en masse et remplacées par *la liberté individuelle du travail* : c'est le régime sous lequel nous vivons aujourd'hui. Au point de vue social, cet état d'isolement de l'homme, face à face avec la liberté, vaut-il mieux que la discipline inflexible des collègues antiques tempérée par le christianisme ou que l'esprit de solidarité défensive des corporations médicéristes et du compagnonnage ? Du moins, cet état nouveau est-il protégé par une législation sagement appropriée aux besoins qu'il engendre ? M. Leger passe en revue les tentatives imaginées depuis cent ans pour donner satisfaction au travail national. La mine au mineur ! L'usine à l'ouvrier ! La terre au laboureur ! Hélas ! des expériences diverses, durables et décisives ont montré que cette forme d'émancipation conduit fatalement l'ouvrier européen à un égalitarisme envieux, à une servitude des plus pesantes et à la plus noire misère : la formule à la mode n'est donc qu'une triple utopie, et, avec les difficultés croissantes de l'industrie qui exige de jour en jour plus de décision, plus d'unité, plus de ressources, le problème de la coopération productive, sauf des cas particulièrement exceptionnels, paraît aussi insoluble que complexe.

Où se trouvera donc la situation de la question du travail et de la paix sociale ? Sera-ce dans des conférences internationales ou des rescrits impériaux ? Mais quel est le souverain qui peut commander à la consommation, à la production, pour assurer le jeu normal du travail et des salaires, une somme de quinze à vingt millions par jour, nécessaires aux besoins immédiats de la population ouvrière d'une nation ! Il faut évidemment être de son temps, mais il faut aussi savoir observer et tenir compte des faits, et c'est en cela que M. Leger a fait preuve